

ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ

Diplôme d'État - Niveau 6 (Bac + 3)

Pour les étudiants, demandeurs d'emploi, salariés ou en VAE



VOS CONTACTS

Organisation de la formation

Secrétariat pédagogique :

05 49 37 68 90

ets@irts-pc.eu

Admissions

05 49 37 13 12 ou 05 49 37 41 02

admissions@irts-pc.eu

VAE

vae@irts-pc.eu



Cette formation est organisée en partenariat avec l'Université de Poitiers et permet une reconnaissance du grade de licence.



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap (après étude du dossier)

Référent Handicap : Tatiana ROUAN

06 34 99 28 85

crfh_poitiers@irts-pc.eu

INFORMATIONS

www.irts-poitou-charentes.fr

L'Éducateur ou Éducatrice Technique Spécialisé(e) est un professionnel du travail social. Il intervient, dans le cadre de missions institutionnelles, en matière d'intégration sociale et d'insertion professionnelle auprès des personnes présentant un handicap et/ou des difficultés d'ordre social ou économique.

Il assure un accompagnement éducatif de ces personnes par l'encadrement d'activités techniques.

Son action vise à favoriser leur autonomie, réinsertion ou intégration dans le monde du travail. Il est ainsi spécialiste de l'adaptation ou de la réadaptation professionnelle des personnes qui rencontrent de grandes difficultés d'insertion professionnelle.

Les Éducateurs Techniques Spécialisés exercent leur profession dans tous les lieux où sont accueillis des jeunes ou des adultes en situation de handicap ou en difficultés sociales. Ce sont donc essentiellement les associations (95%) et le secteur hospitalier qui emploient les éducateurs techniques spécialisés.

Les aptitudes

- Sens de l'écoute
- Discrétion
- Capacité à travailler en équipe
- Goût pour la transmission des savoirs

Lieux d'exercices

Les lieux d'exercice du métier d'Éducateur Technique Spécialisé sont diversifiés. On retrouve principalement des postes dans :

- les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et entreprises adaptées ;
- les foyers de vie ;
- les centres de rééducation professionnelle ou fonctionnelle ;
- les chantiers et ateliers d'insertion ;
- les centres d'adaptation à la vie active ;
- les instituts médico-éducatifs (IME) et instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) ;
- les maisons d'enfants à caractère social (MECS).

Possibilités d'évolution de carrière

Après quelques années d'expérience et une formation complémentaire, l'Éducateur Technique Spécialisé peut assurer la responsabilité d'un service ou diriger un établissement.

Depuis la réforme du diplôme du 22/08/18, il peut aussi prétendre à accéder à un master après l'obtention de son Diplôme d'État ou poursuivre une formation supérieure en vue de préparer :

- le Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS) ;
- le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS) ;
- le Certificat d'Aptitude aux fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale (CAFDES).



ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ

Diplôme d'État - Niveau 6 (Bac + 3)

Pour les étudiants, demandeurs d'emploi, salariés ou en VAE



La formation

Durée de la formation : 3 160 h

- 1 200 h de formation théorique
- 1 960 h de formation pratique (56 semaines de stage)

Objectifs et contenu

Acquérir les compétences dans les quatre domaines de formation suivants :

- DF 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé (450 h)
- DF 2 : Conception et conduite d'un projet éducatif technique spécialisé (350 h)
- DF 3 : Communication professionnelle (200 h)
- DF 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (200 h)

Approche pédagogique

La formation repose sur l'alternance intégrative avec les sites qualifiants dans une logique de co-construction de la formation et sur une pédagogie de la responsabilisation, de l'engagement individuel et collectif.

Lieu de formation et durée

Formation de 3 ans sur Poitiers

Tarifs

A consulter sur notre site internet

Organisation de la formation

Les candidats en situation professionnelle sur des postes techniques éducatifs effectuent au moins un stage hors structure employeur.

Allègements et dispenses

Les candidats titulaires du diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale, d'Assistant de Service Social, d'Éducateur de Jeunes Enfants ou d'Éducateur Spécialisé, sont dispensés des domaines de formation 3 et 4 et des épreuves de certification correspondantes.

Après une étude du positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle, les candidats pourront bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'1/3 de la durée de la formation.

La certification

2 épreuves par domaine de formation.

DF1 - Accompagnement social et éducatif spécialisé

- 1^{ère} épreuve : Étude de relation éducative
- 2^{ème} épreuve : Mémoire pratique professionnelle

DF 2 - Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé

- 1^{ère} épreuve : Mise en situation pratique sur site qualifiant
- 2^{ème} épreuve : Étude de situation

DF3 - Communication professionnelle

- 1^{ère} épreuve : Élaboration d'une communication professionnelle
- 2^{ème} épreuve : Analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelle

DF4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- 1^{ère} épreuve : Dossier collectif à partir d'un questionnaire en lien avec le terrain
- 2^{ème} épreuve : Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

Chaque domaine est validé séparément : pour valider chacun de ces domaines, le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10/20.

Les conditions d'accès à la formation

Prérequis

Les candidats doivent soit

- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au moins au niveau 4 du RNCP ;
- bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels en application de l'article L. 613-5 du Code de l'Éducation.

Dans tous les cas, les candidats devront candidater auprès de l'IRTS via le processus suivant :

Pour les étudiants ou demandeurs d'emploi (formation initiale)

1^{ère} étape : pré-inscription sur Parcoursup

Site : www.parcoursup.fr

2^{ème} étape : épreuve orale d'admission

Durée : 30 minutes - Échange avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel.

Pour les salariés ou bénéficiaires d'un financement par un OPCO (formation continue)

1^{ère} étape : inscription sur notre site internet

Site : www.irts-poitou-charentes.fr

2^{ème} étape : épreuve orale d'admission

Durée : 30 minutes - Échange avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel.